



**HAL**  
open science

## La sociologie et l'actualité. Retour sur l'"Hommage de la Nation aux 'Justes' de France"

Sarah Gensburger

► **To cite this version:**

Sarah Gensburger. La sociologie et l'actualité. Retour sur l'"Hommage de la Nation aux 'Justes' de France". Genèses. Sciences sociales et histoire, 2007, 68, pp.116-131. halshs-01067899

**HAL Id: halshs-01067899**

**<https://shs.hal.science/halshs-01067899>**

Submitted on 26 Sep 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **La sociologue et l'actualité. Retour sur l'« Hommage de la Nation aux 'Justes' de France »**

Sarah Gensburger, Centre d'Etudes Européens de Sciences Po

En juillet 2006, j'ai soutenu une thèse de sociologie intitulée *Essai de sociologie de la mémoire. L'expression des souvenirs à travers le titre de « Juste parmi les Nations » dans le cas français : entre cadre institutionnel, politique publique et mémoire collective* (Gensburger 2006). L'une des trois parties de mon doctorat traite en effet de la mise en place progressive, par l'Etat français, d'une politique publique d'évocation des « 'Justes' de France », dont l'entrée au Panthéon, le jeudi 18 janvier 2007, a marqué l'aboutissement. L'annonce de l'entrée des « 'Justes' de France » au Panthéon m'est ainsi d'abord apparue comme l'occasion de donner à voir la « valeur » de mon travail tandis que, et paradoxalement, j'envisageais avec appréhension que d'autres puissent s'exprimer sur « mon » objet, devenu une question sociale.

Pourtant, et au-delà des habituels désagréments rencontrés par les scientifiques confrontés aux médias (Dunning 1996), mon vécu de la période qui a entouré cette cérémonie m'a finalement conduit à revenir, de manière réflexive, sur mon travail de recherche plutôt qu'à « diffuser » les conclusions de celui-ci.

Dans ce texte, je n'entends donc pas proposer une analyse de l'« Hommage de la Nation aux 'Justes' de France », entamée par ailleurs<sup>i</sup>. Je souhaite traiter d'un « savoir-faire »<sup>ii</sup>, rarement abordé, qui touche aux difficultés que le chercheur peut rencontrer pour diffuser ses conclusions à l'extérieur du monde académique et les moyens qu'il est susceptible de mettre en œuvre pour les surmonter.

Si cet article participe pour partie de la réflexion actuelle sur l'« expertise » (Gensburger 2006 ; Zimmerman 2004), il se situe dans une perspective sensiblement décalée. Tout d'abord, alors

qu'en matière d'évocation publique du passé, l'expert intervient d'ordinaire dans le cadre de controverses (Bertrand 2006 ; Dumoulin, 2003 ; Martin 2000), la présente réflexion porte, au contraire, sur un cas où, précisément, un large consensus existe entre les divers acteurs sociaux quant à la légitimité de la cérémonie, et ce au point de mettre en question la pertinence d'une approche critique dont relève, au moins pour partie, la sociologie. Enfin, tandis que le plus souvent la sollicitation médiatique est adressée à un chercheur confirmé, dont la position au sein du champ académique est solidement instituée, j'étais, et suis toujours, une « jeune chercheuse », identité d'abord définie par la relative précarité de mon statut tant au sein du champ académique qu'à l'extérieur (Chatriot 2004).

En conclusion de son introduction à la réflexion collective sur l'utilité de la sociologie, Bernard Lahire exprime un regret :

« Une autre manière de répondre à la question [...] supposerait d'écrire un chapitre de la sociologie des usages sociaux effectifs et de la réception différenciée des travaux sociologiques par des institutions, des groupes ou des individus singuliers » (Lahire 2002 : 10).

A l'aune de mon expérience récente, il semble non seulement possible mais aussi indispensable de répondre à cette invitation pour, finalement, constituer en objet la manière même dont ma parole d'« experte » n'a pu être entendue autrement que sur la base du malentendu sur la nature de mon travail.

### **La progressive mise en place d'une politique d'évocation des « Justes de France »**

Entre 1997 et 2006, j'ai cherché à comprendre le processus social qui conduit une personne juive qui a été aidée en France durant l'Occupation à témoigner en faveur de son bienfaiteur pour lui faire attribuer le titre de « Juste parmi les Nations », décerné depuis 1963 par l'Etat d'Israël (*Encadré 1*). J'ai délibérément défini mon objet comme une démarche de témoignage

auprès d'un institut en charge de la « mémoire », c'est-à-dire autour d'une pratique sociale qui préside au passage d'un récit du passé du privé au public et d'individus à une institution.

### **Encadré 1**

#### **Le titre de « Juste parmi les Nations »**

L'expression de « Juste parmi les Nations » est d'origine rabbinique. Traduction de l'hébreu « Hasidei Ummot Ha-Olam », elle désigne les non-Juifs qui ont une attitude amicale à l'égard du peuple d'Israël (Korn 1994). Elle constitue l'intitulé d'un titre instauré en 1953 par l'Etat d'Israël et destiné à honorer la mémoire des non-Juifs « qui ont risqué leur vie pour venir en aide à des Juifs ». Sa mise en œuvre effective ne débute toutefois qu'en 1963 avec la création d'un département dédié, au sein de l'Institut Yad Vashem, organisation étatique en charge de la commémoration des « Martyrs et des Héros » du Génocide des Juifs (Gensburger 2005).

Son attribution est depuis décidée par une commission composée de juristes et de rescapés du Génocide qui statue sur le modèle d'un tribunal pénal. Pour être entamée, cette procédure nécessite que deux personnes juives ayant directement reçu l'aide de non-Juifs dans l'Europe occupée effectuent une démarche auprès de l'Institut. Leurs récits détaillés constituent alors la matière indispensable à toute nomination, qui se traduit par l'insertion du nom de son bénéficiaire sur les murs de pierre du « Jardin des Justes ». Une fois reconnu, le « Juste » se voit décerner un diplôme et une médaille par un représentant de l'Etat hébreu lors d'une cérémonie solennelle où, aux côtés d'un membre de Yad Vashem, les individus ayant porté « témoignage » sont présents. L'événement se déroule le plus souvent dans le pays dont la personne honorée est, ou était, ressortissante, cette reconnaissance pouvant avoir lieu à titre posthume. En France, depuis 1995, le Comité français pour Yad Vashem, association loi de 1901, s'occupe officiellement de la constitution des dossiers et de l'organisation des remises

de médailles. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, 2740 Français avaient reçu le titre de « Justes parmi les Nations »<sup>iii</sup>.

## PHOTO 1

Pour mener ma recherche, j'ai considéré trois grandes catégories de déterminants éventuels de la pratique sociale considérée. Distingués sur le mode idéal-typique, ces facteurs sont : en premier lieu l'action de l'Institut Yad Vashem et de l'Etat d'Israël, en second lieu, l'évocation des Justes par l'Etat et un nombre croissant d'acteurs publics français et, enfin, les positions sociales des individus qui expriment leur souvenir.

Les premiers résultats qui se dégagèrent de mon terrain ont concerné la seconde catégorie : le développement progressif d'une action publique d'évocation des Justes en France (Gensburger 2004). J'ai en effet rapidement identifié un processus linéaire de rattachement de la catégorie de « Juste » par l'Etat français<sup>iv</sup>. Le discours de Jacques Chirac du 16 juillet 1995 a instauré un nouveau régime de la mémoire historique française de l'Occupation que des prises de parole successives ont depuis développé et renforcé (*Encadré 2*).

La lecture du passé proposée peut se résumer sous la forme d'un syllogisme. Il existe des Français - les « Justes parmi les Nations » - qui ont aidé des Juifs ; or les trois-quarts des Juifs de France ont survécu ; c'est donc qu'une large partie des Français ont prêté, le plus souvent anonymement, assistance aux Juifs et les quelque 1366 Justes alors officiellement reconnus n'en constituent qu'une infime fraction. Les Justes incarnent donc « l'honneur de la France » (Gensburger 2002).

### **Encadré 2**

**Principaux discours du Président de la République, Jacques Chirac, dans lesquels il a évoqué les « Justes »**

- *A l'occasion des cérémonies commémorant la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942, Paris, 16 juillet 1995.*
- *A l'occasion du 190<sup>ième</sup> anniversaire du Grand Sanhédrin, Palais de l'Elysée, 2 mars 1997.*
- *Pour l'inauguration de la « Clairière des Justes », à Thonon-les-Bains, Haute-Savoie, 2 novembre 1997.*
- *Pour le dépôt aux archives nationales, dans l'enceinte du mémorial du martyr juif inconnu, des fichiers de police des Juifs constitués sous l'Occupation, Paris, 5 décembre 1997.*
- *Lors de la remise des insignes de Grand officier de la légion d'honneur au professeur Adolphe Steg, Palais de l'Elysée, 26 février 2001.*
- *Au Chambon-sur-Lignon, Haute-Loire, 8 juillet 2004.*
- *A l'occasion de l'inauguration du Mémorial de la Shoah, Paris, 25 janvier 2005.*
- *A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle exposition du pavillon français du musée-mémorial d'Auschwitz-Birkenau, Auschwitz-Pologne, 27 janvier 2005.*

Véhiculée par les discours présidentiels, cette interprétation des « Justes parmi les Nations », peu à peu baptisés « 'Justes' de France », est également développée à l'occasion des remises de médailles qui, depuis le milieu des années 90, se tiennent régulièrement à l'Assemblée nationale, au Sénat et dans d'autres Hauts Lieux de la République. Lors de ces cérémonies, la médaille reste cependant décernée par l'Etat d'Israël dont un représentant est physiquement présent.

Dès 1998 et en conclusion de mes premiers travaux (Gensburger 1998), je prévoyais ainsi la création d'un titre honorifique autochtone destiné à rendre hommage aux Français ayant aidé des Juifs durant l'Occupation. Entre décembre 1997 et juin 1999, quatre textes ont effectivement été rédigés par des députés dans l'optique d'en faire une proposition de loi destinée à créer une procédure concrète d'attribution d'un titre hexagonal. Il fut finalement

décidé d'abandonner ce projet pour déplacer la reconnaissance envisagée de l'individuel au collectif. La loi promulguée le 10 juillet 2000 rebaptise ainsi le 16 juillet « journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux 'Justes' de France ».

Effectif, l'enracinement hexagonal de ces nouveaux personnages du passé demeurerait toutefois immatériel. A cet égard, la plaque en hommage au « 'Justes' de France » apposée dans la crypte du Panthéon marque l'aboutissement du processus de réécriture de la mémoire historique française de l'Occupation. Elle allie reconnaissance individuelle et célébration collective, d'une part, ancre matériellement les « Justes » dans le paysage commémoratif national, de l'autre.

## PHOTO 2

Le discours du Président de la République ce jour-là (*Encadré 3*) reprend ainsi le syllogisme développé de manière continue depuis 1995. Tout en rappelant la responsabilité de la France dans les déportations, il met en avant le rôle positif de toutes les catégories de la population civile française, et donc de son ensemble, dans la survie des « trois-quarts des Juifs de France ».

### **Encadré 3**

#### **Extrait de l'allocution du Président de la République, à l'occasion de la cérémonie nationale en l'honneur des Justes de France**

*« Voilà 65 ans, en France, il y a la honte du premier convoi de déportation, le 27 mars 1942. Il y a l'ordonnance allemande du 7 juin et l'ignominie de l'étoile jaune. Il y a le crime irréparable du Vel d'Hiv', les 16 et 17 juillet. Il y a, du 26 au 28 août, la rafle de milliers de Juifs étrangers en zone libre.*

*Mesdames et Messieurs,*

*Il y a les ténèbres. Mais il y a aussi la lumière [...]. Puis, dans le pire effondrement de notre histoire, alors même que la Wehrmacht semble encore invincible, des Françaises et des Français en très grand nombre vont montrer que les valeurs de l'humanisme sont enracinées dans leurs âmes. Partout, ils accueillent, cachent, sauvent au péril de leur vie des enfants, des femmes, des hommes, persécutés parce qu'ils sont Juifs. Dans ce cauchemar éveillé que les Juifs vivent depuis 1940, la France, leur France, à laquelle ils ont cru si intensément, n'a pas tout à fait disparu. Dans les profondeurs du pays, une lueur d'espoir se fait jour. Elle est fragile, vacillante. Mais elle existe [Enumération d'exemples...].*

*Il y en a tant et tant d'autres, dans toutes les classes sociales, dans toutes les professions, de toutes les convictions. Des milliers de Françaises et de Français, qui sans s'interroger, font le choix du bien. Quel courage, quelle grandeur d'âme il leur a fallu ! Tous connaissaient les risques encourus : l'irruption brutale de la Gestapo. L'interrogatoire. La torture. Parfois même, la déportation et la mort.*

*Certains furent reconnus Justes parmi les nations. D'autres resteront anonymes, soit qu'ils aient laissé leur vie en aidant l'autre, soit que, dans leur modestie, ils n'aient même pas songé à faire valoir leurs actes. Certains sont ici aujourd'hui, ainsi que celles et ceux qu'ils ont sauvés. Je les salue tous, avec un infini respect. En France, grâce à cette solidarité agissante, selon le beau mot de Serge Klarsfeld, les Justes ont contribué à protéger les trois quarts de la population juive d'avant-guerre de la déportation, c'est-à-dire d'une mort presque certaine : sur plus de 75 000 déportés, seuls revinrent quelque 2 500 survivants. Et après quelles souffrances indicibles : vous pouvez en témoigner, chère Simone Veil, vous dont le courage, en toute circonstance, est un exemple pour la France. La majorité des Juifs assassinés ont été livrés aux Allemands par Vichy et par les collaborateurs. Mais la plupart des Juifs sauvés le furent par des Français.»<sup>v</sup>.*



L'ancrage hexagonal des Justes dans la mémoire historique de l'Occupation se manifeste peut-être le plus clairement dans le fait que, cette fois-ci, l'Etat hébreu est placé à la toute marge de la cérémonie. Pour organiser cette dernière, aucun contact direct n'a eu lieu entre l'Elysée et l'Ambassade d'Israël. A force d'insistance, l'ambassadeur n'est finalement invité qu'à la toute veille de l'événement, après un début d'incident diplomatique. Le jour même, et contrairement à tous les usages, le discours de Jacques Chirac ne fait aucune mention de sa présence parmi celles des personnalités qu'il salue en ouverture de son discours.

La panthéonisation des « 'Justes' de France » marque donc l'aboutissement d'un processus de rappropriation nationale d'une catégorie originellement mise en œuvre par l'Etat d'Israël, dont, après dix ans de recherche, j'avais retracé les différentes étapes.

### **Médiatisation et sollicitation du chercheur**

Cette cérémonie nationale a revêtu une certaine ampleur, tant du fait de l'importance de l'assistance le jour même que compte tenu des nombreux visiteurs qui se sont rendus au Panthéon dans les jours qui ont suivi.

### **PHOTO 3**

L'événement a également connu une large couverture médiatique aussi bien télévisuelle, radiophonique et écrite, que française et étrangère. C'est dans ce contexte que j'ai été contactée par plusieurs journalistes.

Dans une conjoncture historiographique où très peu de travaux ont été menés sur l'aide apportée aux Juifs durant l'Occupation<sup>vi</sup>, ces journalistes me furent adressés par des collègues historiens pour qui, du fait de ma connaissance des dossiers de Justes dépouillés lors de mon doctorat, j'étais moi-même devenue une source. Je leur fus également recommandée par des

membres du Comité français pour Yad Vashem avec qui, à la suite de mon travail de terrain, je continue à entretenir des liens.

Une journaliste de la chaîne Public Sénat m'a appelée en premier. Je lui ai brièvement expliqué la nature de ma recherche. Alors que nous étions plus d'une semaine avant l'emballement médiatique, j'ai accepté de me rendre sur son plateau. Elle m'a alors interrogé eu égard à deux dimensions : « Racontez nous les Justes ? » et « Ne pensez-vous pas que, après un trop long silence, on parle trop des Justes aujourd'hui ? ». Aucune de ces questions, que j'ai reformulées, ne me donnait la possibilité de présenter les véritables conclusions de ma recherche. Malgré mes explications, un malentendu demeurait quant à ce que j'avais étudié dans ma thèse.

Dans cet exemple comme dans les demandes qui suivront, j'étais sollicitée non pour expliquer à la suite de quel processus l'Etat français organisait aujourd'hui une telle cérémonie mais, pour parler des Justes et raconter leurs actions et/ou pour juger si cette cérémonie était une « bonne chose ». Cette demande m'était formulée alors même qu'il me semblait avoir clarifié auprès de mes interlocuteurs ce qu'était mon objet.

L'expérience de la diffusion de plusieurs de mes travaux hors du champ scientifique n'était pourtant pas pour moi inédite. J'avais notamment donné plusieurs interviews et conférences destinées au grand public au sujet d'une autre recherche (Dreyfus et Gensburger 2003). Il en allait de même, bien que dans une moindre dimension, pour mon travail de thèse.

En 2001, invitée à assister à un « workshop » au Centre de Recherches de l'United States Holocaust Museum Memorial, j'ai accepté la demande du musée de participer, avec d'autres chercheurs, à une conférence sur les « Justes en France », ouverte aux visiteurs. J'ai alors expliqué que cette catégorie constituait une construction sociale, certes politique mais reflétant aussi, et d'ailleurs avant tout – j'y reviendrai -, les positions sociales des « témoins » et les rapports entre les collectivités auxquelles ceux-ci s'identifient. J'ai conclu sur le fait que

le titre de Juste, et les dossiers constitués à travers cette procédure, devaient être mis en perspective avec les cadres sociaux qui les avaient produits et donc considérés avec précaution par les historiens pour lesquels je n'étais pas persuadé qu'il était opératoire d'avoir recours au terme même de « Juste ». Une personne de l'assistance, visiblement soutenue par le reste de l'assemblée, s'est alors exclamée « Oh My God ! ». Ce que je venais de dire relever du blasphème.

Autre lieu, autre temps, même indignation. Alors que, en 2004, en France, je faisais part de certaines de mes conclusions à un public d'enseignants d'histoire-géographie, il me fut reproché de ne pas avoir mis en avant le fait que les « Justes » étaient des « Résistants » et que c'est par « humanisme » et parce qu'ils avaient foi en la « République française » qu'ils ont sauvé des Juifs.

Dans mes expériences précédentes, j'avais donc, à chaque fois, suscité de vives réactions. Mais il me semblait que la médiatisation de la cérémonie du 18 janvier 2007 relevait, elle, d'un contexte sensiblement différent sur un plan tant général que personnel. L'événement avait lieu au sortir d'une année 2006 marquée par la polémique sur le « rôle positif de la colonisation », les « lois mémorielles » et les autres « usages politiques du passé ». Ces discussions avaient mobilisé citoyens, médias et historiens. Les esprits de ces différents acteurs du débat public m'apparaissaient ainsi comme devant être particulièrement réceptifs à toute analyse des actions publiques de l'Etat en matière d'évocation du passé.

Quant à moi, ayant soutenu ma thèse, j'avais désormais l'impression de maîtriser mon sujet. Dans le même temps, « jeune chercheuse » en recherche de poste, j'étais vulnérable au regard d'un milieu professionnel prompt à décrier une trop grande « compromission » avec les médias (Cheveigné 1997). Je ne pouvais pourtant pas totalement refuser d'« occuper le terrain », en l'espèce médiatique et éditorial, source potentielle de subsides<sup>vii</sup>.

Forte de mon expérience initiale avec Public Sénat, j'ai finalement décidé de répondre, avec distance, aux demandes postérieures par une présentation lucide et détaillée de ma recherche, restreinte à l'étude de l'action publique de l'Etat en la matière. « J'ai travaillé sur la catégorie de Juste, sa création par l'Etat d'Israël et sa diffusion en France. J'ai notamment étudié comment l'Etat français s'est rapproprié le terme pour proposer une nouvelle lecture de la période de l'Occupation ».

A l'image des journalistes de la chaîne France 24 qui m'ont appelée pour m'inviter sur leur plateau destiné à couvrir la cérémonie, ceux qui me sollicitaient m'ont alors systématiquement répondu que, « effectivement », cela ne correspondait pas à l'optique qu'ils voulaient donner à leur émission ou article<sup>viii</sup>. « Il faut savoir refuser des demandes d'interventions médiatiques [...] personne n'est obligé d'aller causer à la radio (Castel 2002 : 69) ». Dans mon cas, la manière, indirecte, dont je refusais ces interviews revêtait cependant une forme particulière. Je savais que la seule présentation du véritable objet de ma recherche et de son optique suffirait à mettre un terme à mon rapport avec les médias.

**Travailler sur un sujet "sacré" : où comment le traitement médiatique de son objet fait rebondir la recherche.**

A mes yeux, ce refus de participer à la médiatisation de la panthéonisation des « Justes de France » ne signifiait pas cependant disqualification d'un travail journalistique qui, au contraire, devait faire lui-même l'objet de l'analyse (Lemieux 2000). Ma décision de non-participation m'a ainsi conduite à incorporer ce traitement médiatique de la cérémonie au corpus d'une recherche qu'il devenait indispensable de poursuivre. Dans ma thèse, j'avais déjà inclus à mon corpus les deux réactions d'indignation, plus haut évoquées, à la présentation de quelques-unes des conclusions de mes recherches. Ces réactions différenciées

traduisaient ainsi d'abord les cadres sociaux et, en l'espèce pour partie nationaux, à partir desquels les acteurs concernés interprétaient le « passé » dont j'étudiais la « mémoire ».

A travers leur commune indignation, elles confirmaient surtout cette canonisation des Justes qui faisait pleinement partie de mon objet, et dont le traitement médiatique de la cérémonie du 18 janvier 2007 n'était finalement qu'une manifestation supplémentaire. En effet, alors qu'aucun journaliste ne semblait pouvoir entendre ce que j'avais à dire, j'étais soumise à une importante demande mais concernant un sujet que l'ensemble de ma démarche de thèse avait justement consisté à déconstruire pour le constituer en objet de recherche. Mes interlocuteurs manifestaient une vision moralisante du sujet. Les sollicitations qui m'étaient adressées et la manière même dont elles étaient formulées ont ainsi confirmé un pan de mon analyse.

Dès l'origine, mon doctorat a en effet impliqué la froide constitution en fait social d'une pratique présentée comme l'expression d'un « devoir sacré » par ceux et celles qui y ont recours et perçue comme telle par les divers acteurs sociaux qui y participent. Cette perception du thème des « Justes parmi les Nations » comme d'un sujet à charge positive a en permanence marqué mon enquête de son empreinte. Malgré leur diversité, l'ensemble des acteurs sociaux rencontrés dans la conduite de ma thèse me tint le même discours. Au moment des prises de contact, ils me félicitaient d'avoir choisi ce sujet - que je présentais comme la « mémoire des Justes ». « C'est très important qu'on parle des Justes. Ce sont des personnes si modestes et pourtant extraordinaires ».

Alors que je souhaitais étudier sociologiquement le processus qui conduit les Juifs ayant bénéficié de l'aide d'un Juste potentiel à « témoigner » en sa faveur, mon travail était perçu comme une étude historique des « Justes » en tant qu'acteurs de la Seconde Guerre mondiale. Me recevoir était donc interprété comme un moyen de rendre un peu plus hommage à leurs « sauveteurs », pour les Juifs « sauvés », et de parler de personnes admirables, pour l'ensemble de mes interlocuteurs.

Si ce malentendu sur la nature de mes questionnements n'était pas voulu de ma part, j'ai peu à peu pris conscience qu'il m'ouvrait toutes les portes. Il a structuré l'ensemble de mes demandes d'entretiens, de rendez-vous ou d'obtention de documents aussi bien auprès des « témoins » que des acteurs institutionnels et politiques qui ont eu un rôle dans le développement de l'évocation des « Justes » dans la société française. Chose exceptionnelle pour le sociologue qui développe un terrain d'enquête, je n'ai essuyé aucun refus.

Alors que je leur ai expliqué clairement, et à plusieurs reprises, mon véritable sujet de recherche, les membres du Comité français pour Yad Vashem, où j'ai effectué un travail d'observation participante durant trois ans, continuent encore aujourd'hui à me demander le thème de mon travail et me considèrent d'abord comme une spécialiste des « Justes », au sens d'une historienne des actes de « sauvetage ».

L'aura de ce qui était perçu comme sujet a également structuré mes interactions avec l'administration. J'ai envoyé un questionnaire à toutes les préfectures françaises pour connaître la manière dont elles évoquaient la « mémoire des Justes en France ». Le taux de retour - 66% - fut très élevé pour ce type d'enquête (Garcia 2000 ; Marcot 1986 : 31-39). Plusieurs circulaires et notes qui sans cela me seraient restées inconnues m'ont de plus été adressées à cette occasion. La connotation moralement positive de mon sujet explique cette bonne volonté, dénuée de méfiance, à communiquer sur un thème perçu comme consensuel. « Aider » à la conduite de ma recherche apparaît aux services préfectoraux aussi comme un instrument supplémentaire de la politique publique d'évocation des « Justes de France » à laquelle les préfectures participent.

Enfin, si, dans le développement, tant conceptuel qu'empirique, de ma recherche, cette interprétation sociale normative de mon objet constituait un atout, je ne fus moi-même pas exempte de son emprise. Au début de mon enquête, je vénértais ces « héros modestes et anonymes ». Lors des cérémonies, j'étais, et reste, très émue de voir ces anciens « enfants

cachés », en larmes, embrasser « leurs Justes ». J'étais touchée de voir des Juifs et des non-Juifs, d'une part, des Français et des Israéliens, d'autre part, célébrer ces actes de « sauvetage ». Je trouvais moi aussi que, « finalement », « quelque part », ces Justes étaient la preuve que « les Français n'étaient pas tous antisémites ».

Si vouloir constituer en fait social l'expression des souvenirs à travers le titre de « Juste parmi les Nations », la chosifier et donc la démythifier, revêtait une forte valeur heuristique, cela fut donc pour moi une démarche extrêmement délicate. Cette construction de l'objet a nécessité une réflexivité constante sur ma propre posture à l'égard de ces personnages du passé. Je n'ai, par exemple, pris que tardivement conscience des implications morales de l'emploi du terme même de « sauvetage ». Au prix d'une ultime réécriture du manuscrit de ma thèse, j'ai alors choisi de ne pas avoir recours à ce vocable. Cependant, à l'instar de Raul Hilberg dont la décision d'employer le terme de « destruction » pour parler du Génocide des Juifs d'Europe n'a pas suffi à le poser en « observateur » extérieur (Hilberg 1996 : 83), j'ai ainsi constamment cherché à prendre mes distances avec les implications morales de mon objet sans que, bien entendu, ce processus n'aboutisse jamais (Pouillon 1975 : 156).

A cet égard, la nature de la demande médiatique qui m'était adressée suite à la panthéonisation des Justes eut deux conséquences distinctes. Elle constituait une ultime confirmation des conclusions de ma recherche, notamment quant à la charge morale de mon sujet. Mais, par le décalage qui séparait mon regard de celui des différents observateurs de la cérémonie, ces appels de journalistes me renvoyaient également à ma propre relation à mon objet et à l'outillage théorique que j'avais élaboré pour l'analyser. La situation dans laquelle je me trouvais m'obligeait à poursuivre encore un peu plus le travail réflexif entrepris sur mon objet. Finalement, quel sens ma recherche avait-elle pour moi, que voulais-je faire des conclusions auxquelles j'étais parvenue et donc, en creux, quel regard, *in fine*, je portais sur celles-ci ?

Si j'ai rapidement pris la décision de ne pas répondre aux sollicitations médiatiques dans la forme où celles-ci m'étaient adressées, il me restait en effet la possibilité de me saisir moi-même de la parole (Damame et Lavabre 2000 ; Memmi 1996). En décembre 2006, au sortir du Ministère de la Culture où je venais d'assister, pour l'observer, à la conférence de presse annonçant la cérémonie, j'ai sérieusement considéré cette option. J'ai écrit à un journaliste du *Monde* familier du traitement de la Seconde Guerre mondiale. Au cours de l'année 2006, celui-ci m'avait déjà contactée, à plusieurs reprises, directement ou indirectement, pour me demander mon analyse sur des questions diverses, des « lois mémorielles » au *Bienveillantes*. J'avais jusqu'ici décliné son invitation refusant de m'exprimer sur des sujets où je ne possédais pas de connaissances appuyées sur un véritable travail de recherche.

Alors que, justement, la présente situation était radicalement différente, mon interlocuteur ne manifesta cette fois-ci aucun intérêt à mon égard. Il me proposa cependant, si je le souhaitais, de publier une tribune dans les pages débats du *Monde*<sup>ix</sup>. Après réflexion, et alors que plusieurs de mes collègues (et amies) m'encourageaient à écrire cet article pour marquer mon territoire, j'ai finalement décidé de ne pas suivre leur conseil.

La première raison me sembla d'abord évidente avant de m'apparaître en définitive secondaire. A force de tergiversations, je croyais être arrivée à la conclusion qu'il était inopportun de m'exprimer publiquement, et encore plus de ma propre initiative. Il m'apparaissait que, ce faisant et tout en refusant de donner « mon » opinion, je prendrais en quelque sorte « position » (Bourdieu et al. 2006), au risque d'être « située » par les lecteurs, auditeurs ou spectateurs et donc de rendre plus difficile la conduite de toute enquête de terrain ultérieure sur cette panthéonisation, enquête qu'il me semblait justement, et de plus en plus, indispensable de mener. J'avais également l'impression que, en « dévoilant » le fonctionnement et les mécanismes qui président à l'évolution de mon objet, je participerai de finalement à celui-ci. Or je le comprendrai *in fine* la médiatisation peut aussi être une



ressource de gestion du terrain, un biais certes mais au même titre que toute autre contrainte qui structure nécessairement l'enquête (*Encadré 4*).

#### **Encadré 4**

##### **« Vue à la télé » : médiatisation et poursuite de l'enquête de terrain**

Rapidement, j'ai décidé de continuer mon enquête pour enrichir et prolonger mon travail de thèse, seul moyen, me semblait-il, de reprendre le contrôle de ma démarche de recherche. Je suis notamment retournée régulièrement au sein de l'association où j'avais « travaillé » lors de ma thèse. Depuis ce point fixe, j'ai pu enregistrer les diverses sollicitations qui lui étaient adressées. Mais le malentendu sur ce sur quoi j'avais travaillé m'a également permis de pouvoir appréhender le fonctionnement de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, acteur institutionnel qui appartient depuis 2000 au paysage institutionnel qui traite de l'évocation des Justes en France : la cérémonie du 18 janvier 2007, qu'elle a co-initiée et organisée, consacrait, précisément, la position centrale nouvellement acquise dans cette configuration. A la mi-décembre, sa directrice générale m'a convoquée pour me commander l'écriture d'un livre à partir des témoignages de « Justes » français. Tandis que cela m'a permis de nouer des contacts, de susciter et d'observer des réactions, la manière dont ce projet m'a été présenté et a été développé par la suite, pour être finalement abandonné, a constitué pour moi un moyen de cerner les initiatives, buts et représentations des acteurs en présence.

La médiatisation proprement dite s'est également révélée fructueuse. Je n'en donnerai que deux exemples. Après la cérémonie, l'installation sur les Justes est restée en place pendant dix jours, période durant laquelle l'entrée du Panthéon fut gratuite. 42 131 personnes sont venues visiter le monument<sup>x</sup>. Dès le 18 janvier, j'ai décidé de venir quotidiennement observer comment et pourquoi les gens venaient et ce qu'ils faisaient. J'ai par exemple tourné pendant des heures autour de l'installation circulaire pour noter ce que les individus regardaient et ce qu'ils se disaient lorsqu'ils étaient en groupe.

Avec Michèle Baussant, collègue anthropologue<sup>xi</sup>, nous avons également abordé 43 visiteurs pour leur poser quelques questions quant à leur présence dans ce lieu ce jour-là. C'est alors que, à trois reprises, certains m'ont reconnue comme étant passée à la télévision. A chaque fois, cela a provoqué un attroupement de quelques personnes qui ne se connaissaient pas auparavant. Je confirmais alors à mes interlocuteurs que c'était bien moi et indiquais que je venais simplement voir « comment se passaient les visites ». C'est alors que tout en me parlant de temps à autre, les membres de ces focus groupes improvisés<sup>xii</sup> (Duchesne et Haegel 2005) ont, à chaque fois, commencé à discuter entre eux, à débattre de l'événement et à se raconter, en un mot à échanger, et ce sous mes yeux.

De même, en « dévoilant » publiquement, à deux reprises<sup>xiii</sup>, une partie des mécanismes qui président à la pratique que j'avais prise pour objet, j'ai suscité quelques réactions, parfois vives, tandis que ma (toute relative !) nouvelle visibilité donnait l'envie à certains de me rencontrer, pensant que j'étais susceptible de les aider dans l'expression, parfois problématique, de leur reconnaissance vis-à-vis de leurs « sauveteurs ». Les entretiens avec ces personnes diverses, rencontrées grâce à ma « médiatisation », m'ont finalement permis de mieux cerner, et d'un autre point de vue, l'expérience de témoignage de celles et ceux qui ont eu recours au titre de Juste comme le vécu et les raisons de la visite du Panthéon suite à la cérémonie du 18 janvier.

### **Rôle social du sociologue et « usage politique du passé »**

La raison de ma décision est, en réalité, plus fondamentale. Au bout du compte, au nom de quelle légitimité allais-je prendre la parole auprès du grand public ? Ne trouvant pas de réponse immédiate à cette question, j'ai alors regardé du côté de la pratique sociale dominante en la matière.

Les chercheurs qui s'expriment publiquement sur la mémoire utilisent un registre socialement institué : celui de la dénonciation de la lecture du passé prescrite par l'Etat. Le rôle social du chercheur sur la « mémoire » consiste ainsi, pour une large part, à pointer du doigt les « usages politiques du passé » (Revel et Hartog 2000). Ces derniers sont dits résulter de deux causes, parfois imbriquées : le lobbying de « groupes de pression » et autres « communautés » d'une part (Nora 2006), la défense d'une « idéologie » et d'un « pouvoir » de l'autre (Ricoeur 2000). Une telle grille de lecture ne correspondait pas à ce que j'avais à dire.

Parmi les approches académiques récurrentes au début de mon doctorat, et qui le demeurent aujourd'hui (Terray 2006), l'existence de ce paradigme analytique de la mémoire a pourtant effectivement joué un rôle particulier (Gensburger 2002). J'ai commencé ma recherche alors même que Jean-Michel Chaumont publiait son ouvrage sur la « concurrence des victimes » (Chaumont 1997) et que le recours à la notion d'« abus de la mémoire », forgée par Tzvetan Todorov, se généralisait (Todorov 1995).

Mais, dans ce contexte particulier, j'ai précisément choisi un objet qui m'aide à décaler le point de vue pour étudier la dynamique de la mémoire sans préjuger, à l'avance, du rôle qui jouent les déterminants proprement stratégiques. Le choix d'un objet à charge morale positive me semblait en effet devoir faciliter cette prise de distance avec la notion d'utilité comme concept indispensable à la compréhension de la mémoire. Tzvetan Todorov ne porte-t-il pas lui-même sur un quasi-piédestal la mémoire, jugée « exemplaire », de ces « agents des actes de soucis » que sont les « Justes » (Todorov 1994 : 83) ?

Malgré cela, tout au long de la conduite de ma recherche doctorale, j'ai pourtant dû lutter, avec un succès d'ailleurs relatif, pour ne pas m'intéresser qu'à la dimension « politique » de mon objet. C'est en effet bel et bien cet aspect qui retenait le plus souvent l'attention de mes collègues et sur lequel il me fut le plus régulièrement demandé d'écrire. Mais, précisément, parce que j'ai éprouvé d'emblée un sentiment d'empathie à l'égard de mon sujet, seule une

prise en compte de l'éventuelle épaisseur sociale de la pratique de témoignage considérée pouvait à mes yeux justifier la « froide » distanciation que j'essayais d'acquiescer envers un objet chargée affectivement, pour les acteurs sociaux rencontrés, mais aussi pour moi.

Ainsi, ma thèse a finalement conclu à la nature peu opératoire de ce paradigme stratégique pour comprendre les mécanismes qui président au rappel du passé en société. Il est impossible de comprendre la panthéonisation des « 'Justes' de France », comme l'ensemble de la rattachement du terme par l'Etat français depuis les années 90, à l'aide d'une grille de lecture univoque en terme de stratégies, notamment politiques. Le recours étatique à cette catégorie ne relève en effet pas d'un calcul rationnel mais plutôt de l'exercice d'une forme de rationalité limitée par les cadres sociaux dans lesquels les acteurs politiques sont pris. Si la loi du 10 juillet 2000 reprend la rhétorique des discours de Jacques Chirac, elle a été proposée et portée par des députés socialistes pour être finalement votée à l'unanimité de l'Assemblée Nationale et du Sénat. En réalité, depuis la fin des années quatre-vingt, le Président de la République, et ce déjà alors qu'il était Maire de Paris, comme ses proches conseillers, mais aussi l'ensemble de la classe politique, de gauche comme de droite, ont été peu à peu familiarisés avec la catégorie de « Juste parmi les Nations » au point de partager aujourd'hui une référence à la fois commune et protéiforme.

De puis le milieu des années 80, parce que cela correspondait à leurs positions sociales au croisement de l'Etat d'Israël et de la France d'une part, des groupes juif et non-juif de l'autre, plusieurs individus – qui, grâce à l'aide de Français, avaient pu aider leurs coreligionnaires pendant la guerre - ont en effet peu à peu développé le titre de Juste en France et intégré des symboles hexagonaux à ce dernier. Autour d'eux, une configuration institutionnelle complexe dédiée à l'évocation du passé à travers la figure du Juste s'est ainsi constituée. Si, à l'origine, le Comité Français pour Yad Vashem occupe en son sein une place centrale, il a été peu à peu rejoint par un grand nombre d'associations et d'institutions qui sont toutes intéressées par ces

mêmes personnages du passé mais sur lesquels elles ont, chacune, un point de vue spécifique qui découle de la position sociale de celles et ceux qui en sont les acteurs. Loin de former un « groupe de pression » ou une « communauté », dans la manière dont ces derniers conduisent leurs actions de mémoire, ils se différencient principalement en fonction de la nature de leurs identifications respectives à Israël et à la France d'une part, de leur rapports de proximité avec les collectivités juive et non-juive de l'autre.

La lecture des dossiers de demande d'attribution du titre, l'observation de leur constitution, les « témoignages » comme la réalisation d'entretiens avec leurs auteurs permettent de comprendre que l'évolution des nominations de Français, et plus largement de la figure du « Juste » dans la société française, résultent d'abord des transformations de la position des Juifs de France au sein d'une configuration sociale dont les deux axes structurants sont constitués par la distinction entre Israël et la France d'une part ; Juifs et non-Juifs de l'autre. Si la panthéonisation a rencontré un consensus certain c'est notamment parce qu'elle pousse à sa limite l'hybridation de la catégorie de Juste entre symboles respectifs de l'Etat français et de l'Etat israélien. Pour ceux et celles qui, finalement divers socialement, sont susceptibles d'exprimer leurs souvenirs à travers le titre de Juste, un large spectre est désormais disponible afin de se reconnaître pour se rappeler, et réciproquement.

Il importe ainsi de noter que le recours à la procédure proposée par Yad Vashem n'a connu un véritable développement qu'à partir du moment où des symboles de la République se sont peu à peu mêlés à ceux de l'Etat d'Israël, permettant ainsi à des individus aux positions diverses et complexes, situés entre des pôles parfois en tension, de se (re)trouver dans cette manière de se souvenir. Cadre institutionnel, politique publique et déterminants collectifs de la mémoire individuelle ne sont pas liés par des relations linéaires et pyramidales. Ils forment au contraire une configuration mémorielle qui traduit l'évolution de la configuration sociale pertinente et de la position que les divers individus concernés occupent au croisement de ses axes.

Parce que les conclusions de mon doctorat soulignaient précisément, la nécessité de dépasser la perspective des « usages politiques du passé », il m'était impossible de me conformer au rôle social attribué au chercheur qui travaille sur la « mémoire » et donc de m'exprimer publiquement quant à la panthéonisation des « Justes de France ».

Enfin cette décision de non-intervention médiatique s'est logiquement accompagnée de la poursuite de mon travail d'analyse du traitement journalistique de l'événement. Les seuls scientifiques à s'être finalement exprimés dans les médias sont des historiens. L'analyse, critique, de la panthéonisation que ces derniers ont alors proposée est construite différemment de celle que j'ai conduite dans ma thèse. Elle emprunte à une interprétation en termes d'usages politiques du passé dont la caractérisation repose sur un seul critère : la conformité du récit à l'Histoire proprement advenue.

En amont de la cérémonie, le journaliste du *Monde* que j'avais contacté a bel et bien publié une interview<sup>xiv</sup>. L'expert qu'il a sollicité est un célèbre historien américain de la Shoah. Ce dernier explique qu'il juge infondé de donner une signification collective aux actions d'individus qui auraient été, en réalité, peu nombreux et isolés. Dans la revue *Histoire*, un autre historien, français cette fois-ci, spécialiste de l'histoire orale du sauvetage dans la région des Cévennes, s'appuie également sur l'Histoire proprement advenue pour mettre la cérémonie d'hommage aux « Justes de France » en perspective. Cette « histoire » a cependant des contours opposés à celle qui sert d'étalon dans le premier cas. Cette fois-ci, l'auteur de l'article regrette la lecture du passé proposée par l'Etat au motif que, en insistant sur les « Justes » et donc sur des actions individuelles, celle-ci méconnaît la réalité historique du « sauvetage » qui a reposé sur des réseaux géographiques, sociaux et professionnels, sans l'étude desquels il serait impossible de comprendre l'Histoire<sup>xv</sup>.

Ce retour sur ma position face à la médiatisation de l'entrée des « Justes » de France au Panthéon m'a ainsi permis de poursuivre plus avant le travail d'objectivation participante qui

constitue le cœur de toute recherche sociologique (Bourdieu 2003). Au terme de ma réflexion, il est ainsi apparu que la dénonciation des « usages politiques du passé » comme la sacralisation de personnages du passé participent finalement d'une seule et même approche de la mémoire non pour elle-même mais à l'aune d'une réalité exogène : l'Histoire, d'une part, la Morale, de l'autre. Le décalage dans lequel mon propre regard s'est trouvé vis-à-vis de chacune de ces deux postures m'a conduit à prendre un peu plus conscience de l'importance des mécanismes sociaux qui président au rappel du passé comme de la nécessité de les étudier.

### **Bibliographie**

BERTRAND, Romain. 2006. *La controverse autour du « fait colonial »*. Bellecombès en Bauge, Editions du Croquant.

BOURDIEU, Pierre. 2003. « L'objectivation participante », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°150 : 43-58.

BOURDIEU, Pierre, Jean-Claude CHAMBOREDON et Jean-Claude PASSERON. 2006 [1968]. *Le métier de sociologue*. Paris : EHESS.

CASTEL, Robert. 2002. « La sociologie et la réponse à la « demande sociale » », in Bernard Lahire (éd.), *A quoi sert la sociologie ?*. Paris, La Découverte : 67-77.

CHATRIOT, Alain. 2004. « 'Jeunes chercheurs' : un métier d'avenir ? », *Le Banquet*, vol. 1, n°19 : 1-5.

CHAUMONT, Jean-Michel. 1997. *La Concurrence des victimes : Génocide, identité, reconnaissance*. Paris, La Découverte.

DAMAME, Dominique et Marie-Claire LAVABRE. 2000. « Les historiens dans l'espace public », *Sociétés Contemporaines*, n°39 : 5-21.

DE CHEVEIGNE, Suzanne. 1997. « La science médiatisée : les contradictions des scientifiques », *Hermès*, vol. 21 : 121-133.

DREYFUS, Jean-Marc et Sarah GENSBURGER. 2003. *Des Camps dans Paris. Austerlitz, Lévitane, Bassano. Juillet 1943-Août 1944*. Paris : Fayard.

DUCHESNE Sophie et Florence HAEGEL. 2005 [2004]. *L'entretien collectif*. Paris, Nathan.

DUMOULIN, Olivier. 2003. *Le rôle social de l'historien. De la chair au prétoire*. Paris, Albin Michel.

DUNNING, Eric. 1996. « 'Tout à fait Eric...tout à fait ! » Quand le sociologue sert de ballon de football aux médias. Souvenirs et réflexions préliminaires », *Politix*, n°36 : 5-15.

GARCIA, Patrick. 2000. *Le Bicentenaire de la Révolution française. Pratiques sociales d'une commémoration*, Paris, CNRS Editions.

GENSBURGER, Sarah. 2006. *Essai de sociologie de la mémoire. L'expression des souvenirs à travers le titre de « Juste parmi les Nations » dans le cas français : entre cadre institutionnel, politique publique et mémoire collective*. Thèse de sociologie, sous la direction de Marie-Claire Lavabre, EHESS.

GENSBURGER, Sarah. 2005. « La création du titre de Juste parmi les Nations 1953-1963 », *Bulletin du Centre de Recherche Français de Jérusalem*, n°15 : 15-35.

GENSBURGER, Sarah. 2004. « Réflexion sur la notion de 'politique de la mémoire' », communication aux journées histoire et science politique de l'Association Française de Science Politique, 4-6 mars, à paraître in Michel Offerlé et Henry Rousso (éd.), *Science politique et histoire*, Paris, Belin, 2007.

GENSBURGER, Sarah. 2002. « Les figures du Juste et du résistant et l'évolution de la mémoire historique française de l'Occupation », *Revue française de science politique*, n°52: 291-322.

GENSBURGER, Sarah. 1998. *Forces et enjeux de mémoire en France : la figure du Juste*. Maîtrise de sociologie, Université Paris X-Nanterre, sous la direction de Marc Lazar.



GOBILLE, Boris. 1997. « La mémoire à demi-mots. Analyses d'une commémoration impossible », *Genèses*, n°28 : 95-110.

HARTOG, François et Jacques REVEL. 2000. *Les usages politiques du passé*, Paris, Editions de l'EHESS.

HILBERG, Raul. 1996. *La politique de la mémoire*. Paris, Gallimard, [1<sup>ère</sup> édition, Chicago, Ivan R. Dee, 1996].

KORN, Eugene. 1994. « Gentiles, the World to come and judaism : the odyssey of a rabbinic text », *Modern Judaism*, n°14 : 265-287.

LAHIRE Bernard (dir.). 2002. *A quoi sert la sociologie ?*. Paris, La Découverte.

LEMIEUX, Cyril. 2000. *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*. Paris, Métailié.

MARCOT, François. 1986. « Rites et pratiques », in *La Mémoire des Français. Quarante ans de commémoration de la Seconde Guerre mondiale*. Paris, Editions du CNRS : 31-39.

MARTIN, Jean-Clément. 2000. « A propos du 'génocide vendéen' », *Sociétés Contemporaines*, n°39 : 23-38.

MEMMI, Dominique. 1996. *Les gardiens du corps. Dix ans de magistère bioéthique*. Paris, EHESS.

NORA, Pierre. 2006. « Malaise dans l'identité historique », *Le débat*, n°09-10 : 48-52.

PAXTON, Robert O. 1993. « La spécificité de la persécution des Juifs en France », *Annales*, n°3 : 605-619.

POUILLON, Jean. 1975. *Fétiches sans fétichisme*. Paris, Maspéro.

REVEL, Jacques (éd.). 1996. *Jeux d'échelle : la micro-analyse à l'expérience*. Paris, Seuil.

RICOEUR, Paul. 2000. *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris, Seuil.

TERRAY, Emmanuel. 2006. *Face aux abus de la mémoire*. Paris, Actes Sud.

TODOROV, Tzvetan. 1995. *Les Abus de la mémoire*. Paris, Arléa.

TODOROV, Tzvetan. 1994 [1991]. *Face à l'extrême*. Paris, Seuil.

ZIMMERMANN, Bénédicte (éd.). 2004. *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, le politique et l'Europe*. Paris, MSH.

---

<sup>i</sup> J'ai présenté une analyse intermédiaire de l'événement dans le cadre du séminaire « History, Politics and Memory in Twentieth Century Europe » de Robert Gildea et Marie-Claire Lavabre, Université d'Oxford, 24 janvier 2007.

<sup>iii</sup> Pour un exemple de rubrique « savoir-faire » en matière d'observation de commémoration (Gobille 1997).

<sup>iii</sup> [www.yadvashem.org](http://www.yadvashem.org)

<sup>iv</sup> Pour plus de détails sur ce point qui ne constitue pas le sujet propre du présent article : Gensburger 2006.

<sup>v</sup> [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr).

<sup>vi</sup> Comme l'a montré le colloque « Pratiques de sauvetage en situations génocidaires », organisé par Jacques Semelin, Claire Andrieu et moi-même à Sciences Po en décembre 2006.

<sup>vii</sup> Il est à cet égard notable que, dans la continuité de la cérémonie, le Concours National de la Résistance et de la Déportation traitera l'an prochain de l'aide fournie aux personnes persécutées durant la Seconde Guerre mondiale. Cela représente une demande éditoriale importante.

<sup>viii</sup> Par exemple, ces réactions sont également venues du journal la *Croix*, *Métro* et des étudiants de l'école de journalisme de Sciences Po et de leurs professeurs.

<sup>ix</sup> En guise de couverture du déroulement de la cérémonie, le *Monde* se contenta finalement de reproduire le discours du Président de la République sous l'en-tête « Document » et d'un article sur l'installation d'Agnès Varda, publié, lui, dans la rubrique artistique. Hormis l'article de Saul Friedländer, auquel je reviendrai, seul un bref article descriptif de Béatrice Gurrey traite de la cérémonie en amont de son déroulement, « Jacques Chirac fait entrer les Justes au Panthéon et invite la France à regarder son histoire en « face » », *Le Monde*, 19 janvier 2007.

<sup>x</sup> Ce chiffre m'a été communiqué par Bernard Jeannot, administrateur du Panthéon lors de notre entretien du 30 janvier 2007.

<sup>xi</sup> Que, avec Marina Chauliac, je remercie pour la relecture du présent article.

<sup>xii</sup> La proximité entre ma situation d'enquête et cette méthode de recherche m'a été signalée par mon collègue, Guillaume Garcia.

<sup>xiii</sup> En plus de l'émission de Public Sénat, j'ai également participé à la *Fabrique de l'histoire* d'Emmanuel Laurentin, en compagnie de Claire Andrieu, Philippe Joutard et Jacques Semelin.

<sup>xiv</sup> Saul Friedländer, « La Shoah ou la solitude des Justes », propos recueillis par Nicolas Weill, *Le Monde*, 6 janvier 2007.

<sup>xv</sup> Philippe Joutard, « Les Justes entrent au Panthéon », *L'Histoire*, janvier 2007, pp. 16-17.